



## La Loi « Informatique et Libertés »

### Objectifs de la formation

- Sensibiliser à la culture « *Informatique et Libertés* »
- Expliquer la Loi et ses principes
- Donner les éléments nécessaires à une démarche de mise en conformité
- Au terme de la formation :
  - ▶ L'apprenant destiné à assurer un rôle de référent interne sera à même de mettre en place un processus de mise en conformité
  - ▶ Les autres acteurs (service RH, chefs de projet, ...) auront la connaissance suffisante pour prendre en compte le respect de la Loi dans le cadre de leurs fonctions

### Pré requis

Aucun

### Personnes concernées

- Personnes destinées à assurer en interne un rôle de référent pour les problématiques « Informatique et Libertés » sans toutefois être désigné Correspondant Informatique et Libertés.
- Personnes devant avoir connaissance des principes (chefs de projet, direction, encadrement, DSI, juristes, responsable RH, ...)

### Moyens et méthode pédagogiques

- Plateforme e-learning
- QCM
- Tutorat
- Apports théoriques (loi, décret, directive, règlement)
- Apports documentaires (web, site de la CNIL, ...)
- Modules e-learning avec synthèse téléchargeable
- Cas concrets, exemples pratiques

### Votre tuteur

Christophe CHAMPOUSSIN  
Consultant, formateur et CIL externe depuis 2009.

### Évaluation et sanction de la formation

QCM à la fin de chaque module  
Évaluation de satisfaction via un questionnaire  
Remise d'une attestation de suivi de parcours de formation

### Durée

Accès disponible 60 jours

### Règlement Européen (RGPD)

Le 25 mai 2018 entrera en vigueur le RGPD qui viendra remplacer la Loi « *Informatique et Libertés* ». Aussi, chaque module de ce parcours souligne les changements notables apportés par le Règlement.

## La Loi « Informatique et Libertés »



### Contenu

- Introduction
- Définitions et champ d'application
- Grands principes
- Droits des personnes
- Sécurité et Confidentialité
- La CNIL et ses missions
- Formalités préalables
- Transferts de données hors UE
- Traitements dans le domaine de la santé
- Contrôles CNIL et sanctions
- Sanctions pénales